

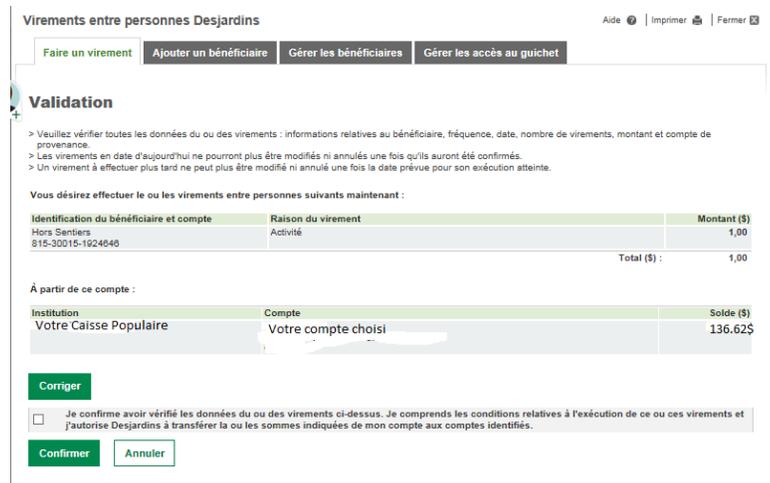
FAIRE UN VIREMENT DESJARDINS À HORS SENTIERS

Étapes préalables : Se rendre et s'authentifier sur [Accès D](#) de [Desjardins](#).
Avoir ajouté Hors Sentiers comme bénéficiaire.

- Cliquer sur « **Virer** » à droite de l'écran
- Sélectionner « **Virement entre personnes Desjardins** »
- Sélectionner « **faire un virement** »



- Devant le bénéficiaire Hors Sentiers, inscrire le montant, en dollars et en cents
- Valider la raison du virement : votre choix (exemple : Activités)
- Cocher devant le compte de provenance des fonds (compte de votre choix)
- Vérifier les informations et cliquer sur « **valider** »



- Valider les informations et cliquer sur la case de confirmation puis sur « **confirmer** »

- ✓ Vous avez fait votre virement au club.
- ✓ Informer le [trésorier](#) du montant et de la raison du versement

La responsabilité de l'utilisation du site Accès D et ou de la fonction virement entre personnes Desjardins relève entièrement de l'utilisateur. Le club n'est aucunement responsable de toute utilisation ni de toute modification à la fonctionnalité. Tout frais d'utilisation est à la charge de l'utilisateur.

Pour toute information complémentaire, prière de se référer directement à Desjardins, se rendre sur le [site internet](#) de Desjardins ou sur la fiche de renseignement du [virement entre personnes](#).